



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	12
Procurations :	6
Votants :	18
Date de convocation :	06/01/2023
Votes Pour	18
Votes Contre	-
Abstentions	-

Séance du jeudi 12 janvier 2023 à 18 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Pierre MASURE, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATION : Brigitte LALANNE BAJON donne procuration à Jacques FAUBEC ; Géraldine DUTREY à Jean-Michel BLAY, Alexandre DENEITS à Pierre MASURE, Philippe SENTEX à Isabelle BRUNEL ; Jean-Marc REGNAUT à Jean-Marc AUTIÉ, Radouane KHABBAL à Ludovic SICARD.

ABSENTE : Alexandra SAGOT.

SECRETAIRE : Karine BESSÉ.

Délibération n° 2023_002

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Objet : Travaux d'effacement du réseau de Télécommunications : Affaire n°038333T

VU le dossier présenté en date du 1^{er} décembre 2022 par les Services du territoire d'Energies Gers et de Orange ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de procéder à l'effacement des réseaux, notamment dans son centre-bourg ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer une convention tripartite avec Orange et Territoire d'Energies Gers afin d'effectuer des travaux enfouissement des réseaux de télécommunication rue de la Guérite.

Le montant estimatif des travaux de génie civil à la charge de la Commune s'élève à 6 722€ TTC (non subventionné)

Le montant estimatif des travaux de câblage à la charge de la Commune s'élève à 4 697.50€ HT diminué d'une subvention d'Orange de 3 851,95€, soit un reste à charge pour la commune de 845,55€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet concernant les travaux cités en objet pour un montant total estimatif de 6 722,00€ TTC pour la partie des travaux de génie civil ;
- **APPROUVE** le projet concernant les travaux cités en objet pour un montant total estimatif de 845,55€ HT pour la partie câblage ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces travaux et en particulier la convention précitée.

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 20 janvier 2023

Le Maire,

Jean Michel BLAY

